



Canada
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 avril 2012, le règlement # 330 relatif au déroulement de la période de questions des séances du conseil de la municipalité de Saint-Julien.

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin de Saint-Julien, aux heures de bureau, peut également le consulter sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à St-Julien ce 5^e jour du mois d'avril 2012.

Réjean Gouin
Directeur général/secrétaire-trésorier